



Divorce/Dissolution du partenariat enregistré à Chypre: Inscription dans le registre suisse de l'état civil

05.2022

Documents à soumettre pour divorce au tribunal (Δικαστικό διαζύγιο)

- Le jugement de divorce en original ou copie légalisée par le Tribunal
(Δικαστική απόφαση διαζυγίου, πρωτότυπο ή επικυρωμένο φωτοαντίγραφο από το Δικαστήριο)
- Consentement écrit de la garde des enfants en original ou copie légalisée par le Tribunal
(Πρωτότυπο γραπτής συμφωνίας για την επιμέλεια των ανήλικων παιδιών ή επικυρωμένο φωτοαντίγραφο από το Δικαστήριο)
- questionnaire divorce dûment complété (disponible sur notre page web)

Les documents originaux sont destinés à l'autorité de l'état civil compétente en Suisse et ne doivent pas être datés de plus de six mois. Ils peuvent être restitués sur demande écrite uniquement. Une fois envoyés en Suisse, ils ne seront pas retournés.

Important : Les photocopies et les scans de couleur légalisés par un avocat ou une autre instance ne sont pas acceptés.

Sur demande des autorités compétentes en Suisse, des documents supplémentaires peuvent être exigés en cas de besoin.

Documents à soumettre pour dissolution mariage par acte notarial (Συμβολαιογραφική πράξη λύσης γάμου)

- L'acte notarié de dissolution de mariage/partenariat en original
(Πράξη συναινετική λύσης γάμου σε πρωτότυπο από συμβολαιογράφο)
- questionnaire divorce dûment complété (disponible sur notre page web)

Les documents originaux sont destinés à l'autorité de l'état civil compétente en Suisse et ne doivent pas être datés de plus de six mois. Ils peuvent être restitués sur demande écrite uniquement. Une fois envoyés en Suisse, ils ne seront pas retournés.

Important : Les photocopies et les scans de couleur légalisés par un avocat ou une autre instance ne sont pas acceptés.

Sur demande des autorités compétentes en Suisse, des documents supplémentaires peuvent être exigés en cas de besoin.

Documents à soumettre pour la dissolution du partenariat dans la municipalité (Λύση Πολιτικής Συμβίωσης στο Δήμο)

- Déclaration commune de dissolution d'une union civile, conformément à l'article 17 de ladite loi en original
(Κοινή Δήλωση για τη λύση Πολιτικής Συμβίωσης, δυνάμει Αρθ. 17 του νόμου)
- questionnaire divorce dûment complété (disponible sur notre page web)

Les documents originaux sont destinés à l'autorité de l'état civil compétente en Suisse et ne doivent pas être datés de plus de six mois. Ils peuvent être restitués sur demande écrite uniquement. Une fois envoyés en Suisse, ils ne seront pas retournés.

Important : Les photocopies et les scans de couleur légalisés par un avocat ou une autre instance ne sont pas acceptés.

Sur demande des autorités compétentes en Suisse, des documents supplémentaires peuvent être exigés en cas de besoin.

Légalisation

Tous les documents d'état civil étrangers doivent être légalisés avant d'être remis à la représentation suisse. L'apostille (Σφραγίδα της Χάγης) est émise uniquement par le Ministère de la justice et de l'ordre public dont voici le lien : [Ministry of Justice and Public Order](#).

Traduction

Les documents qui ne sont pas dans une langue nationale suisse ou en anglais doivent être traduits. Liste des traducteurs : <https://www.pio.gov.cy/en/translations/>.

Emoluments

L'inscription du divorce/dissolution du partenariat enregistré dans le registre suisse de l'état civil est gratuite.

Toutefois, en cas de changement de nom de famille après divorce, une déclaration de nom sera nécessaire (Art. 119, § 1 du Code civil suisse). Pour ce faire, la personne concernée devra se présenter à l'Ambassade pour remplir une déclaration de nom, contre émoluments. Prière de contacter notre représentation pour toute information.

Informations supplémentaires

- Tous les documents originaux doivent être accompagnés d'une photocopie.
- Les documents doivent être envoyés par courrier postal en recommandé ou par service courrier afin d'éviter toute perte.
- La durée d'inscription est de 2-3 mois, parfois plus pour certains cantons.